

DEPARTEMENT DU NORD  
COMMUNE DE BONDUES



Extrait du Registre des Délibérations  
Du Conseil Municipal

Le mardi 16 mars 2010 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 10 mars 2010 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mmes Christiane DECANTER, Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Marguerite LEBLANC, M. Eric DESREUMAUX, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, M. Etienne LEFEBVRE, Mmes Marie-Paule LEPERS, Danièle PETIT, M. Pierre BOURGOIS, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Claude LAMARCO, Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Mmes Béatrice TONNEAU, Nathalie HERBAUX, M. Alexandre MEZIERE, Mme Martine SOINNE, MM. Yves ROOSES, Mario GONZALEZ, Mme Séverine BRUNEEL, M. Jean-Max LEFEBVRE

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Pierre ZIMMERMANN (à Mme Christiane DECANTER), Mme Jeannine DELOMBAERDE (à M. Etienne LEFEBVRE), Mme Edith MINNE (à Mme Pierrette MAILLARD), Melle Juliette KOWALSKI (à Mme Marguerite LEBLANC)

Absents : M. Jean-Pierre LEMAI, M. Didier DUPE, M. Dominique SERGENT

N° 10-1-25

**Vie associative**

-----  
Subvention à l'Association Foyer Socio  
Educatif du Collège Van der Meersch de  
Mouvoux  
-----

Application de l'Art. 2 de la Loi  
n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée.  
Le Maire de BONDUES certifie que  
M. le Préfet,

a reçu la présente  
Délibération le 25 mars 2010



*Maire*  
P. DELEBARRE

Rapport de M. A. FAUVARQUE,  
Adjoint au Maire

L'Association Foyer Socio Educatif du Collège Van der Meersch de Mouvoux qui a pour vocation de financer des actions mises en place au sein du collège (animation d'atelier pendant la pause repas, organisation de déplacements avec les élèves, activités diverses en dehors du temps scolaire...) souhaite un soutien financier pour leur fonctionnement.

Nous vous demandons de lui accorder une subvention exceptionnelle de 250€ pour participer au financement de leurs activités.

Cette dépense sera imputée à la fonction/sous fonction 20, article 6748, sous l'intitulé « autre subvention exceptionnelle ».

Travaux préparatoires  
Conseil d'administration du 2 mars 2010  
Commission Générale du 9 mars 2010

Le Conseil  
Adhère à la proposition ci-dessus  
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil  
Certifié conforme  
Le Maire

